



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS
D'ETE 2021 AU CENTRE DE VACANCES
D'HABERE-POCHE**

**DÉCISION N° DM-21-083
EN DATE DU 02 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2021 organisés par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'été du 19 au 30 juillet 2021 et du 2 au 13 août 2021 à Habère-Poche (séjours de 12 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	248 €	281 €	313 €	348 €	383 €	398 €	455 €	487 €	544 €	654 €

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'été du 7 au 18 juillet 2021 et du 2 au 13 août 2021 à Habère-Poche (séjours de 12 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	368 €	428 €	490 €	531 €	546 €	562 €	635 €	700 €	785 €	946 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210302-lmc1H8190H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/03/2021
Date de Publication : 02/03/2021